



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Zéro pointé pour certains jurys de concours !

Certains jurys des concours de professeurs des écoles ont fait le choix de mettre des notes éliminatoires (zéro) à des candidats qui, sans cette note, auraient été admis.

D'autres jurys du premier et du second degrés ont fait le choix de ne pas pourvoir tous les postes aux concours, ou de ne pas ouvrir de liste complémentaire.

C'est ainsi qu'à Créteil, sur les 1 055 postes de professeurs des écoles, seuls 879 sont pourvus... Pour compenser les pertes, le Rectorat va embaucher certains candidats non retenus aux épreuves d'admission aux concours, avec un contrat précaire... C'est déjà le cas à Versailles !

La CGT Educ'action considère que la multiplication de ces pratiques est totalement inacceptable et nécessite une enquête administrative de la part de l'Inspection générale.

Notre syndicat rappelle que les jurys des concours n'ont pas vocation à être les employeurs des personnels de l'Éducation nationale mais simplement à classer les candidat-e-s qui ont les diplômes requis pour passer les concours. C'est l'année de stage et de formation qui devrait permettre aux candidats d'être titularisés dans de bonnes conditions.

L'absence d'un vivier large pour le métier d'enseignant, imputable à une absence de politique de pré-recrutement de la part de l'Éducation nationale (hausse du niveau de recrutement, baisse des rémunérations...) ne doit pas, au final, pénaliser les candidats qui se présentent aux concours.

Pour la CGT Educ'action, l'ensemble des postes mis aux concours doit être pourvu. Des listes complémentaires doivent être mises en place dans toutes les disciplines.

Montreuil, le 27 juin 2013